

**DECISION PORTANT SIGNATURE DES CONTRATS POUR LA
PROGRAMMATION CULTURELLE DANS LE CADRE DE LA SAISON
CULTURELLE DE JANVIER A JUIN 2023**

Adm N° 2022 - 125

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité, pour le service Culturel, de permettre un bon déroulement de la programmation de la saison culturelle de janvier à juin 2023.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET ET COUT

Programmation de la saison culturelle de janvier à juin 2023, pour signatures des contrats :

DATE SPECTACLE	ARTISTES	CACHET	LIEU
Samedi 14 janvier	MYSTERE PICASSO Ciné Production Concept 44 rue de la Fédération 93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS	3 555,35 €	Hall de Paris
Vendredi 3 février	3D Compagnie H.M.G 46 rue du Docteur Bernardbeig 31000 TOULOUSE	3 088,49 €	Hall de Paris
Dimanche 19 février	SOIREE PYJAMA	0 €	Hall de Paris
Samedi 18 mars	GEORGES ET GEORGES Compagnie l'Esquisse 1 bis, place Jean Bellières 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE	4 958,50 €	Hall de Paris
Samedi 18 mars	Cie La Muse Errante 4 passages de la fabrique 26800 AMBONIL	913,40 €	Médiathèque
Vendredi 24 mars	WONDERLAND Association l'Oblique 41 rue Caraman 31500 TOULOUSE	4 874,75 €	Hall de Paris

Vendredi 31 mars Samedi 01 avril	CONFERENCES Jean-Michel SANCHEZ 3 rue des Moines 21350 SAINT-THIBAUT	1 540 €	Hall de Paris
Mardi 18 avril	BEAR Trafix Music 103 avenue Pasteur 93170 BAGNOLET	2 795,75 €	Hall de Paris
Mercredi 19 avril	PRELUDE EN BLEU MAJEUR Compagnie choc trio 2 rue de Moselle 86600 LUSIGNAN	3 720,46 €	Hall de Paris
Vendredi 9 juin	CONFERENCE PICASSO Anne Réby Domaine de Bagnères 11400 MIREVAL LAURAGAIS	610 €	Hall de Paris
Mercredi 7 juin	La Compagnie d'Henri 28, place Jean Moulin 81600 GAILLAC	219,30 €	Médiathèque
Samedi 24 juin Dimanche 25 juin	FÊTES BELLE EPOQUE ET ANNEES FOLLES ASSOCIATION HISTOIRES VIVANTE Christophe Dargère 75 boulevard Joffre 952200 HERBLAY	30 000 €	Esplanade du Moulin

ARTICLE 2 - FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN

Fait à MOISSAC, le 23 décembre 2022



Le Maire,

Romain LOPEZ